

## COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 27 mars 2025**

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 24  
excusés : 3 dont 4 procurations  
absent : /



### **7<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

#### **Subventions de fonctionnement à divers organismes**

M. KASTLER, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 21 mars 2025.

Le Conseil Municipal :

- ↳ Vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 21 mars 2025 ;
- ↳ Vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;

- ↪ Vu la délibération du 21 mars 2024 concernant l'attribution de subventions aux clubs sportifs louant les infrastructures intercommunales ;
- ↪ Considérant que ne peuvent pas prendre part aux délibérations et au vote :
  - ↪ Mme la Maire concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
  - ↪ Mme la Maire, Mmes FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), HOOD et RAMASSAMY, et M. KOEHL concernant l'Association Les Chouettes ;
  - ↪ MM. BISSELBACH, BETTINGER, SPINDLER et UNTERSEH et Mmes GROELLY (par procuration donnée à M. KASTLER) et RICHARD concernant l'Association des Sociétés Locales ;
  - ↪ MM. BISSELBACH, BRENGARD et ULRICH et Mmes BIANCHI, FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY) et HOOD concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
  - ↪ MM. BETTINGER, BRENGARD et SCHMITTER et Mmes BIANCHI, HEINRICH et RAMASSAMY concernant l'association Art'Neuf ;
  - ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER et ULRICH et Mmes MULLER-RONDO et RAMASSAMY concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
  - ↪ M. KASTLER concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
  - ↪ Mme RICHARD concernant l'Association Rond'ment bien ;
  - ↪ M. BETTINGER concernant la Confrérie de l'Asperge ;
  - ↪ MM. BISSELBACH et SPINDLER concernant l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers ;
  - ↪ M. ROUDERIES concernant le Tennis-Club de Village-Neuf.
- ↪ A l'unanimité des voix et une abstention (Mme CACHEUR) ;
- Décide d'attribuer en 2025 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

Amicale anciens Sapeurs Pompiers	400 €
Amicale de Pêche du Quackery	1 600 €
Amicale du Pers. Communal	55 000 €
Amis de l'Orgue	400 €
Amis des Landes	250 €
APPMA de Village-Neuf	1 000 €
Art'Neuf	110 000 €
Ass. Arboricole « L'Arbre et Nous »	400 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Lina Ritter	5 000 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Schweitzer	15 000 €
Association Jeunesse & Loisirs	22 000 €
Association Cigogne d'Alsace	1 500 €
Association des Aviculteurs	1 500 €
Association des Sociétés Locales	30 000 €
Base Nautique	500 €
Cercle Catholique	4 000 €
Chœur d'Hommes du Rhin	500 €
Chorale Sainte-Cécile	500 €
Chouet'Bike Club	1 400 €
Club Vosgien	900 €
Confrérie de l'asperge	400 €
Coopérative Gérard de Nerval	100 €
Ecole de Musique Village-Neuf	39 000 €
F.C. Village-Neuf	3 200 €
Handball Village-Neuf	2 900 €
Läucher Stéblé	400 €
Les Chouettes	312 000 €
Musique Municipale	3 000 €
Pétanque Club	1 200 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Rond'ment bien	400 €
Section Croix-Rouge	1 500 €
Société Canine	1 400 €
Société de Gymnastique	2 400 €
Société d'Histoire Huningue	600 €

Tennis-club	1 000 €
Trait Convivial	800 €
UNIAT	400 €
Volant Trois Frontières	1 500 €
Part. aux réceptions des Ass. Locales	2 100 €
Location salles (60% des factures acquittées)	5 000 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	3 850 €

**TOTAL** **640 000 €**

- Décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65748 du Budget Primitif 2025 ;
- Décide l'attribution d'une subvention annuelle de 77 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf, hors reversement par la commune de la quote-part des concessions funéraires, et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657363 ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la CAAA et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657382 ;
- Approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ces avenants dont les projets sont joints à la présente délibération.

-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le secrétaire,



Olivier CRELEROT

La Maire,




Isabelle TRENDEL

<p>Délibération certifiée exécutoire le 1<sup>er</sup> avril 2025 Signé : Mme la Maire, Isabelle TRENDEL</p>
--